

l'an quatrieme de la republique francaise le vingt
 deux plusies moi l'incant Joseph leuchette officier
 public de la commune de serris, ai ce jourd'hui
 a heure de midi public a haute voix devant la
 porte principal et exterieure de la maison commune
 dudit serris, que francois Joseph foubon age
 de vingt huit ans et demis baptisier domicilié
 a serris, fils d'adrien foubon et de reanne
 francoise le moine aussi domicilié a serris
 d'une part. et alexandrine Joseph du fail
 age de vingt un an et demis domicilié a
 serris fille de fen marie Joseph du fail et
 de fen marie catheline du fail d'autre part,
 entendoient faire rediger par devant moi l'acte
 de leur mariage conformément a la loi du
 20, 7bre mill sept cent quatre vingt deux

et j'ai en execution de la meme loi fait afficher
 la presente publication par extrait a la
 principal porte de la maison commune de
 cette commune de serris
 ainsi fait le jour moi et au quedesus
 J: P: leuchette officier public

PU.1796.2.11

PU.04.PL.22

l'an quatrieme de la republique francaise le vingt deux pluvios, moi vincent joseph huchette officier public de la commune de wizernes, ai ce jourdhuy a heure de midy publié a haute voix devant la porte principal et exterieure de la maison commune dudit wizernes, que françois joseph foulon agé de vingt huit ans et demis papetier domicilié a wizernes, fils d'adrien francois et de jeanne francoise lemoine aussi domicilié à wizernes d'une part ; et alexandrine joseph dufay agé de vingt un an et demis domicilié a wizernes fille de feu marc joseph dufay et de feu marie catherine duplouy d'autre part ; entendoient faire rediger pardevant moi l'acte de leur mariage conformement a la loi du 20 7bre mil sept cent quatre vingt douze et jaÿ en execution de la meme loi fait afficher la presente publication par extrait a la principal porte de la maison commune de cette communauté de wizernes

ainsi fait le jour mois et an que dessus

v : j : huchette officier public